



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 31 Janvier 2020

### 19h30 : Ouverture de l'Assemblée générale

23 adhérents dont 2 représentés sont présents sur 45 que compte le club.  
3 adhérents se sont excusés de ne pas pouvoir venir .

### ORDRE DU JOUR :

- Présentation des rapports
- Vote
- Information de Pierre Langlois
- Cessation de notre collaboration avec le CE et nouvelles perspectives pour l'avenir du club.
- Tombola et agapes

#### **Rapport moral de Michel Lebreton:**

Voir en annexe 1

#### **Rapport financier de François Camus:**

Voir en annexe 2

#### **Rapport d'activités de Philippe Pécheux:**

Voir en annexe 3

**Vote :** Les 3 rapports sont approuvés à l'unanimité.

Pierrot expose la tendance des nouvelles méthodes d'apprentissage en école, ayant participé à titre d'essai à un stage expérimental dans la Drôme.

#### **Nouvel avenir pour le club :**

Le Comité d'entreprise a décidé de cesser tout partenariat avec nous. En effet, jusqu'à aujourd'hui, notre collaboration était, d'après la nouvelle équipe élue, juridiquement illégal et ne répondait plus à la nouvelle législation, tant française qu'européenne, sur les entreprises.

Cette décision implique la suppression de notre parution sur le site internet du CE et de " Fréquence CE", la suppression des subventions sur les différentes activités que nous proposons, la suppression des prêt des minibus pour le transport, la suppression de la subvention carburant et péage, et enfin la suppression de la mise à disposition de salle pour nos réunions et notre Assemblée générale.

Après avoir été reçu par le CE puis plusieurs contacts téléphoniques, une option nous est proposée d'intégrer, dans un partenariat à définir, une OPC, en l'occurrence l' USMT, « Union Sportive Métropolitaine des Transport », association sportive du personnel de la RATP. Nous avons donc eu une réunion de travail avec ses dirigeants à laquelle étaient présents 2 représentants du CE.

A ce jour, si notre vœu est d'intégrer l'USMT, Le Comité d'Entreprise ajustera la subvention globale de l'USMT afin qu'elle puisse en retour nous accueillir et subventionner nos activités.

Une enveloppe de 7600 euros serait allouée à notre section Parapente, répartie comme suit :

2000€ de subvention pour les stages.

2000€ de subvention pour le carburant et les péages

3600€ de subvention pour la location de véhicules ;

Le CE, quant à lui, réinsère notre discipline sur le site internet du CE , (rubrique USMT ), dans sa revue Fréquence CE, nous assure la diffusion de clips vidéo dans les attachements, centres médicaux, restaurant du CE, etc, permettant de promouvoir notre activité et notre existence dans l'entreprise.

Par contre, intégrer l' USMT exigera une inscription annuelle de 98 euros pour les agents actifs, les retraités et les ayants droits de la RATP, et 220 euros pour les adhérents extérieurs à la RATP.

A ce jour, rien n'est acté.

A l'issue d'une discussion animée entre tous les participants, la question posée a été de savoir si notre club s'engageait, sur la base de ces propositions, dans la poursuite des discussions en vue d' intégrer l'USMT ou de devenir un club autonome relié à aucune structure de l'entreprise.

16 adhérents se sont prononcés pour continuer de poursuivre la discussion avec l'USMT

4 adhérents se sont abstenus

1 à voter contre.

Cette appartenance si elle devait avoir lieu devra être votée par nos adhérents lors d'une AG extraordinaire.

#### **Election du nouveau conseil d'administration :**

L'équipe sortante, est reconduite à l'unanimité pour deux nouvelles années.

Jean Michel Estorges fait son entrée au CA, approuvée également à l'unanimité.

**La tombola** ainsi que **le buffet** viennent clore dans la bonne humeur cette soirée même si le sentiment général n'était pas à l'euphorie.